

communes environnantes.  
Inscription avant le 22 février.  
Contact : 05 49 63 12 62, mail-  
son.doret@orange.fr, www.  
maisondoret.com

## ► Châtillon-sur-Thouet

**Rappel aux administrés.** La mairie ne mandate aucune entreprise pour du démarchage commercial, y compris les entreprises qui se font connaître en mairie. Ces opérations sont menées à la seule initiative de ces entreprises. La mairie invite donc à la plus grande vigilance quant à ces visites impromptues ou sollicitations.

## ► Saint-Aubin-le-Cloud

**Concours de belote.** Mardi 21 février, 13 h 30, salle polyvalente. Par le Club du 3<sup>e</sup> âge.

## ► Saint-Georges-de-Noisné

**Conseil municipal.** Jeudi 23 février, dans la salle de la mairie. A l'ordre du jour : plusieurs délibérations concernant : la Safer, logement 4,6, place des Tilleuls, motion, rénovation logement, indemnités d'élus.

## ► Saint-Pardoux

**Conseil municipal.** Mercredi 22 février, mairie. A l'ordre du jour : frais de gardiennage de l'église pour 2017 ; ouverture de crédits pour l'opération aménagement de sécurité à Château-Bourdin ; bail de ferme pour occupation d'une parcelle à la ferme de la Bazonnaire ; avant projet sommaire pour la construction de la boulangerie zone du Poirier ; aménagement salle mutiactivités.

## ► Verruyes

**Ouverture de la Pêche.** Samedi 25 février, plan d'eau, aura lieu un lâcher de truites.

portant pour que tout le monde puisse prendre le départ.  
Une deuxième édition a donc été organisée, cette année entre le

ses nouvelles au-  
et à tous ceux qu  
du voyage, à tra

## Chantecorps

# Le Conseil confie le bar

Vendredi 17, le Conseil de Chantecorps s'est réuni, et a étudié les questions suivantes.

**Reprise du bar.** Le conseil a entériné l'idée de la création d'une association baptisée : association foyer communal, qui ferait vivre le bar communal désormais fermé. Une première réunion, à laquelle une vingtaine de personnes a assisté, a été programmée dimanche 12. L'idée de départ exprimée par Michel Pélegrin, maire, c'était « de reprendre la licence du bar et d'en faire un bar associatif, mais l'idée a été mise de côté à cause de la législation qui est draconienne ». En l'occurrence, il n'y a pas d'urgence car il a tenu à rappeler : « La durée de vie de la licence, c'est cinq ans après la fin de l'activité ». L'envie

de redonner vie néanmoins fait s  
Michel Pélegrin : «  
cher sur l'idée de  
cal ». Cette dyna  
germer l'idée d'u  
la Junior associat  
posé par la ligu  
a précisé Miche  
tion serait des  
faut qu'il y ait a  
majeure dans l'  
garant ». Le com  
mité la mise à c  
bar au Foyer c  
train de mettr  
ses statuts.

**Travaux de la**  
projet de réhal  
l'église est ma

## Luzay

# Pas de hausse du tau

Le 14 février, le maire, Gilles Meunier, et les élus se sont réunis en conseil municipal. Il a été notamment décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, qui seront reconduits à l'identique en 2017, soit : taxe d'habitation, 13,63 % ; foncier bâti, 15,68 % ; foncier non bâti, 52,90 %.

**Loyer.** Conformément aux conditions d'indexation stipulées dans le bail du 15 mars 2014, le montant du loyer de la maison d'habitation au 2, rue de la Boutine, a été porté à la somme de 341,84 €.

**Budget.** Pour la réalisation des travaux dont le montant est à mandater en investissement, le maire

et mandater  
5 695,53 € à  
primitif 2017  
**Modificati**  
**Communa**  
modification  
des commu  
Saint-Paul,  
la nouvelle  
Vignes, cré  
été accepté  
**Demande**  
a été auto  
les démarc  
de la préfe  
D.E.T.R. (D  
Territoires  
travaux de  
de réfectio